

Image not found or type unknown



Dans un couple, en cas de décès, droits du survivant...

Par **gibi**, le **29/08/2009** à **22:45**

Bonjour,
Nous sommes mariés depuis 32 ans. Nous n'avions rien au départ, et nous avons pratiquement construit une maison qui a maintenant une certaine valeur. Nous avons 2 garçons de 30 et 25 ans. Nous n'avons pas prévu de donation ni pour eux, ni entre nous.
J'aimerais obtenir une réponse à la question que beaucoup de gens doivent se poser en approchant les 60 ans. La voici :
Sans contrat de mariage, et sachant que la loi a été modifiée récemment à ce sujet, que se passerait-il en cas de décès de l'un de nous deux ? On aimerait être sûr que l'autre reste automatiquement propriétaire de la maison et puisse l'utiliser.
Merci d'avance pour votre réponse.